



DEPARTEMENT  
DES ALPES DE  
HAUTE PROVENCE

République Française  
COMMUNE DE VALAVOIRE

---

**Nombre de membres en  
exercice: 6**

**Séance du jeudi 13 avril 2023**

**Présents : 5**

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Hervé MIRAN (Maire).

**Votants: 6**

**Sont présents:** Magali COLOMBERO, Robert LIEUTIER, Hervé MIRAN, Christiane RICHIER-PEIRETTI, Monique SEVIKIAN

**Représentés:** Véronique PICHON

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Robert LIEUTIER

---

## **DELIBERATIONS**

### DE 2023\_007 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2023

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le Procès-verbal de la séance du 20 mars 2023, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2023.

votants : 6    Pour : 6    Contre : 0    Abstentions : 0

### DE 2023\_008 - Vote du Compte de Gestion 2022 - Budget Général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

**1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;**

**2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;**

**3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;**

**- DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2022**, par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

votants : 6    Pour : 6    Contre : 0    Abstentions : 0

### DE 2023\_009 - Vote du Compte de Gestion 2022 - Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2022** au 31 décembre **2022**, y compris la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2022**, par le Madame la Trésorière, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

DE\_2023\_010 - Vote du Compte Administratif 2022 - Budget Général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert LIEUTIER, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Hervé MIRAN après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		33 136.00		88 927.00		122 063.00
Opérations exercice	21 960.19	18 389.00	77 302.78	97 657.05	99 262.97	116 046.05
<b>Total</b>	<b>21 960.19</b>	<b>51 525.00</b>	<b>77 302.78</b>	<b>186 584.05</b>	<b>99 262.97</b>	<b>238 109.05</b>
Résultat de clôture		29 564.81		109 281.27		138 846.08
Restes à réaliser	3 470.00				3 470.00	
<b>Total cumulé</b>	<b>3 470.00</b>	<b>29 564.81</b>		<b>109 281.27</b>	<b>3 470.00</b>	<b>138 846.08</b>
Résultat définitif		26 094.81		109 281.27		135 376.08

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4. **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

votants : 6 Pour : 4 Contre : 0 Abstentions : 0

DE\_2023\_011 - Vote du Compte Administratif 2022 - Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert LIEUTIER, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Hervé MIRAN après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Ensemble
--	----------------	----------------	----------

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 179.00		7 023.00		11 202.00
Opérations exercice	16 139.99	12 273.00	16 193.85	23 366.78	32 333.84	35 639.78
Total	16 139.99	16 452.00	16 193.85	30 389.78	32 333.84	46 841.78
Résultat de clôture		312.01		14 195.93		14 507.94
Restes à réaliser						
Total cumulé		312.01		14 195.93		14 507.94
Résultat définitif		312.01		14 195.93		14 507.94

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4. **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

votants : 6    Pour : 4    Contre : 0    Abstentions : 0

DE 2023 012 - Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MIRAN  
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice  
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 109 281.27**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	88 927.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	87 298.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>20 354.27</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>109 281.27</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>109 281.27</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	109 281.27
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

votants : 6    Pour : 6    Contre : 0    Abstentions : 0

DE 2023 013 - Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MIRAN

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 14 195.93**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7 023.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5 632.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>7 172.93</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>14 195.93</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>14 195.93</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	14 195.93
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

#### DE 2023 014 - Vote des taxes 2023

Par délibération du 11 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 27,30 %

TFPNB : 33,29 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 7,55 %<sup>1</sup>

TFB : 27,30 %

TFPNB : 33,29 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la présente délibération.

votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

#### DE 2023 015 - Vote du Budget Général 2023

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Valavoire, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE** de voter le budget primitif 2023 par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,

**ADOpte** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	159 974,50 €
Recettes	211 689,00 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	188 045,00 €
Recettes	188 045,00 €

**PRECISE** que les reports de la section de fonctionnement et d'investissement sont intégrés au budget 2023.

votants : 6    Pour : 6    Contre : 0    Abstentions : 0

DE 2023\_016 - Vote du Budet Eau et Assainissement 2023

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Valavoire, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE** de voter le budget primitif 2023 par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,

**ADOpte** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	29 291 €
Recettes	29 291 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	23 887 €
Recettes	23 887 €

**PRECISE** que les reports de la section de fonctionnement et d'investissement sont intégrés au budget 2023.

votants : 6    Pour : 6    Contre : 0    Abstentions : 0

DE 2023\_017 - Demande de FODAC 2023

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la demande de subvention au titre du FODAC 2023 pour des travaux de voirie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de solliciter l'aide du Département au titre du FODAC 2023,

**APPROUVE** le plan de financement suivant:

Montant estimatif des travaux H.T.	: 19 968,35 €
FODAC (70% plafonné à un coût total de travaux de 13 054 €)	: 13 054,00 €
Autofinancement de la commune (30 %)	: 6 914,35 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute les démarches afférentes à cette opération.

votants : 6    Pour : 6    Contre : 0    Abstentions : 0

DE 2023\_018 - Demande de DETR 2024

Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de DETR au titre de l'année 2024 pour le projet suivant :

***Reprofilage voirie***

Le montant de ce projet est évalué à 19 968,35 et il concernera le chemin du Clot et le village.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

<i>DETR</i> :	9 984,18 € (50% - taux maximum)
FODAC:	3 993,67 € (20 %)
<i>Auto-Financement</i> :	5 990,51 € (30%)
<b>Total Opération HT :</b>	<b>19 968.35 € (100%)</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- **D'approuver** le projet proposé par Monsieur le Maire,
- **D'approuver** le plan de financement présentés ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document, convention, avenant y afférent.

**QUESTIONS DIVERSES**

Chemins ruraux: Monsieur le Maire informe aux membres du conseil qu'il convient de déterminer et géolocaliser les chemins ruraux par une délibération. Un article à ce sujet est parru sur La Vie Communale.

votants : 6    Pour : 6    Contre : 0    Abstentions : 0

Le 24 avril 2023 à Valavoire

Le Maire,  
Hervé Miran

Le secrétaire de séance,  
Robert Lieutier

